

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article331>



Bulletin officiel n°19 du 12 mai 2011

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Concours -

Date de mise en ligne : samedi 14 mai 2011

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

Concours externes du Capet et Cafep/Capet et concours internes du Capet et Caer/Capet - Section sciences industrielles de l'ingénieur

Les programmes de la section technologie du concours externe et du concours interne du Capet publiés au B.O. spécial n° 1 du 27 janvier 2011 sont annulés.

Concours externes du Capet et Cafep/Capet

Le programme du Capet externe de sciences industrielles de l'ingénieur s'appuie sur les compétences décrites dans les programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours :

- de technologie du collège ;
- de sciences de l'ingénieur de la voie générale du baccalauréat S ;
- des enseignements technologiques de la série STI2D ;
- de sciences industrielles de l'ingénieur des classes préparatoires aux grandes écoles.

Ceci, au niveau de maîtrise des savoirs « master 2 ».

La deuxième épreuve d'admissibilité, spécifique à chaque option, s'appuie sur les compétences décrites dans les programmes, en vigueur le 1er janvier de l'année du concours, des BTS relatifs aux champs couverts par chaque option.

Les quatre épreuves sont destinées à évaluer les compétences suivantes :

- analyser un système technique fonctionnellement et structurellement ;
- vérifier les performances attendues d'un système par l'évaluation de l'écart entre un cahier des charges et les réponses expérimentales ou de simulations ;
- construire et valider, à partir d'essais, des modélisations de système par l'évaluation de l'écart entre les performances mesurées et les performances simulées ;
- imaginer des solutions nouvelles répondant à un besoin exprimé.

Concours internes du Capet et Cafep/Capet

Le programme du Capet interne de sciences industrielles de l'ingénieur s'appuie sur les compétences décrites dans les programmes, en vigueur le 1er janvier de l'année du concours :

- de technologie du collège ;
- de sciences de l'ingénieur de la voie générale du baccalauréat S ;
- des enseignements technologiques de la série STI2D ;
- de sciences industrielles de l'ingénieur des classes préparatoires aux grandes écoles.

Les compétences suivantes sont évaluées :

- analyser un système technique fonctionnellement et structurellement ;
- vérifier les performances attendues d'un système par l'évaluation de l'écart entre un cahier des charges et les réponses expérimentales ou de simulations ;
- construire et valider, à partir d'essais, des modélisations de système par l'évaluation de l'écart entre les performances mesurées et les performances simulées ;
- imaginer des solutions nouvelles répondant à un besoin exprimé.